

Ce qu'il faut savoir sur la grippe aviaire

La grippe aviaire est une maladie virale atteignant les oiseaux. Elle est extrêmement contagieuse entre ces animaux et peut exceptionnellement se transmettre à l'homme lors d'un contact rapproché avec des volatiles infectés. A la faveur d'une transformation du virus (mutation), on redoute que la maladie ne devienne transmissible d'homme à homme et soit à l'origine d'une pandémie grippale grave.

Contexte actuel

En novembre 2003 sont survenus des décès massifs de poulets à Sumatra. Le 12 décembre 2003, un virus grippal A (H5N1) a été isolé sur des oiseaux dans des élevages de Corée du Sud. Puis des cas humains sont survenus : au Cambodge 4 (4 décès), en Chine 9 (6), en Indonésie 19 (14), en Thaïlande 22 (14), en Turquie 21 (4), au Vietnam 93 (42).

- Généralement, ce sont des sujets jeunes qui sont infectés (âge de 17 à 31 ans en Asie du Sud-Est) ;
- Et la mortalité est élevée : supérieure à 70 % au Sud-Vietnam, en Thaïlande et au Cambodge.

Mais au total, en 2 ans et 5 mois d'épizootie (épidémie animale) :

- Cette maladie des oiseaux parfois transmissible à l'homme a atteint moins de 150 humains et en a tué moins de 100 ;
- Tous les sujets atteints étaient des habitants des régions atteintes, principalement ruraux et en contact étroit avec des volatiles ;

Les conséquences économiques de cette épizootie ont été importantes :

- En Europe de l'Ouest, la vente des poulets a chuté de 20 % ;
- le tourisme vers les zones infectées a diminué de 4 à 14 % selon les sources.

En fait, il faut savoir qu'aujourd'hui, les oiseaux représentent un risque direct négligeable pour l'homme, en particulier en Europe et pour le "voyageur de base" en zone d'épizootie.

La gravité de cette épizootie, qui explique la mobilisation des autorités sanitaires dans le monde entier est en réalité liée au fait qu'elle est peut être annonciatrice d'une pandémie humaine à haute mortalité si le virus aviaire mute (voir fiche : Pandémie grippale).

Comment se manifeste la grippe aviaire chez l'homme ?

- La maladie se présente comme une grippe saisonnière qui ne peut être distinguée, au début, par le simple examen du médecin, d'une grippe banale, d'une pneumonie virale ou d'une infection bactérienne pulmonaire comme une maladie des légionnaires.
- Si le malade a pu être en contact rapproché avec des oiseaux infectés, il doit être hospitalisé d'urgence et isolé. Le diagnostic sera confirmé par des kits de prélèvement spécifiques. Un traitement devra être immédiatement entrepris par un antiviral (de la famille des inhibiteurs de la neuraminidase) et une éventuelle détresse respiratoire sera prise en charge par les mesures de réanimation habituelles. Le cas devra bien sûr être déclaré immédiatement aux autorités sanitaires locales.

Quels conseils pour les voyageurs se rendant dans des régions atteintes par l'épizootie ?

- Eviter les marchés animaux, les fermes, les parcs et réserves ornithologiques, les combats de coqs... et tout contact avec des volatiles ou leurs fientes. Ne manger de volaille que bien cuite.
- Adopter les comportements universels de prévention des infections transmises par les mains :
 - ongles courts ;
 - se laver les mains aussi fréquemment que possible, au savon de Marseille et à l'eau courante ;
 - faute d'eau, se frotter les mains avec un gel hydro-alcoolique, tout particulièrement avant toute manipulation d'aliments.
- Se faire vacciner contre la grippe banale, dite "saisonnière":
 - ce vaccin pourra peut-être conférer une certaine protection contre le virus mutant ; mais rien n'est moins sûr. En tous cas :

- il diminuera le nombre de voyageurs qui reviendront de zones de transmission avec une grippe banale ce qui réduira les stress inutiles et évitera l'engorgement des services d'urgence ;

- la vaccination évitera que le virus grippal banal et le virus H5N1 infectent simultanément un homme ce qui pourrait favoriser l'émergence du virus mutant.

- Pour les personnes particulièrement exposées (vétérinaires, agronomes, journalistes, routards...), il est conseillé :

- d'emporter des masques de protection respiratoire de type FFP2 ;

- d'emporter un médicament anti-viral théoriquement actif contre le virus H5N1 à prendre immédiatement en cas d'exposition accidentelle (à envisager avant le voyage avec son médecin traitant).

Retrouvez toutes les informations et l'actualité sur la grippe aviaire :

<http://www.grippeaviaire.gouv.fr/>



Cachet du médecin